



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 26 janvier 2022

Élection municipale partielle complémentaire de PIERRERUE les 6 et 13 mars 2022

1°) Date des élections : 6 et 13 mars 2022

- les électeurs de la commune de PIERRERUE sont convoqués le dimanche 6 mars 2022, et le dimanche 13 mars 2022 en cas de second tour, afin de procéder à l'élection de 4 conseillers municipaux.

2°) Dépôt des candidatures :

- le dépôt de candidature n'est obligatoire que pour le 1^{er} tour de scrutin. Les candidats non élus au 1^{er} tour sont automatiquement candidats au second tour. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au 1^{er} tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au 1^{er} tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Les déclarations de candidatures sont établies à l'aide du formulaire Cerfa n° 14996*03 disponible en ligne via le lien internet suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34319>

Chaque candidat dépose ou fait déposer par un mandataire sa candidature à la sous-préfecture de FORCALQUIER – 3, place Martial Sicard à FORCALQUIER – aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux :

Pour le 1^{er} tour :

Sur rendez-vous au 04 92 36 77 46 ou 04 92 36 77 41

- **du mercredi 16 février 2022 au jeudi 17 février 2022** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 ;

Pour le 2^e tour :

Sur rendez-vous au 04 92 36 77 46 ou 04 92 36 77 41

- **le mardi 8 mars 2022** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00.

Les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée. Quelles que soient les modalités de la candidature, chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle de candidature, signée de manière manuscrite.

Si le candidat choisit de présenter une candidature groupée, il doit apposer sur le Cerfa de candidature la mention manuscrite suivante : « La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale dans la candidature groupée menée par (indication des nom et prénoms du candidat mandaté pour mener la candidature groupée) ».

Si le candidat est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, il doit également joindre une déclaration certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont il a la nationalité.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex